

Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme
Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme
Band: 2 (1919)
Rubrik: Conclusion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que l'avenir nous donnera raison. D'abord l'Office du tourisme se livre à un travail de préparation en matière de publications de monographies, cartes, guides et albums, qui doivent être édités en de nombreuses langues. Ensuite, il faut tenir compte de l'interruption de toute propagande à l'étranger pendant la guerre. Une nouvelle génération a surgi, d'autres classes possédantes peuvent et veulent voyager. Il importe de leur faire connaître la Suisse, pays de tourisme et de sports par excellence, d'attirer leur attention sur les vertus curatives de nos montagnes, sur nos stations d'étrangers, sur nos sources minérales, nos sanatoria, nos écoles, nos cités pittoresques, sur toute notre organisation plus et mieux développée qu'en aucune autre contrée en faveur des touristes, des sportsmen et des malades. Nul ne saurait d'ailleurs affirmer que cette activité soit prématurée. En suspendant toute propagande, on courrait le risque d'être pris au dépourvu, de se voir devancer et supplanter par d'autres, de compromettre ainsi une des sources de notre vie économique. Ce dernier argument a d'autant plus de valeur que les industries, la banque et le commerce de la Suisse tirent un bénéfice indirect certain du tourisme et de la réclame faite en vue de son développement. L'importance de ce facteur avait été relevée avec raison par le Conseil fédéral dans son message aux Chambres, du 16 mars 1917. Nous y puiserons un encouragement lorsque nous inviterons nos «subventionnants» et nos membres à nous renouveler leurs subsides, à les augmenter si possible, en prenant en considération les besoins financiers croissants de notre époque. Nous espérons aussi voir leurs rangs grossir, à mesure que s'affirmeront les services rendus par l'Office suisse du tourisme.

Conclusion.

En terminant le deuxième rapport de gestion de l'Association nationale pour le développement du tourisme, nous tenons à remercier tous ceux qui, en 1919, nous ont accordé leur appui moral et financier ou leur collaboration: autorités, agents diplomatiques et consulaires, services publics, entreprises, associations, presse et personnes privées. Nous les prions de continuer à vouer leurs sympathies au trafic et au tourisme suisses, dont le développement et la prospérité sont solidaires des intérêts généraux de notre pays.

Conclusion.

Au nom du Comité de direction,

Le président :

Dr. F. Holzach.

Le directeur :

A. Junod.

Ainsi adopté par le Conseil du tourisme dans sa séance du 26 avril 1920.

Le Président :

Kunz.